

## **Temps de travail et temps sociaux. Une mise en perspectives et quelques enjeux**

Michel Lallement\*

Objet polémique par excellence, le temps de travail est le siège d'un paradoxe majeur. Alors même que le fait de posséder un emploi demeure l'une des préoccupations centrales des français, le temps que, dans notre existence, nous consacrons aux activités productives n'a jamais semblé aussi restreint. Jean Viard note que, sous Napoléon, la vie d'un homme était consacrée au travail pour 70 % de son temps, ce qui explique, on le comprend aisément, le statut alors élevé et envié d'inactif. En 1900, le chiffre tombe à 50 %. Il chute encore au cours des multiples décennies qui suivent pour flirter aujourd'hui avec le seuil des 10 %<sup>1</sup>. L'évaluation est grossière, sans conteste aucun. Elle mériterait de nombreux affinements, à commencer par la prise en compte de l'évolution de l'espérance de vie qui interfère directement sur la part que nous consacrons au travail tout au long de notre vie. Il n'empêche. Dans l'édition de ses chiffres clés de 2016, le ministère de la Culture et de la communication nous apprend que, chaque jour (week-ends et vacances inclus), les français consacrent 11 h 45 au temps physiologique (dont 8 h 30 au sommeil), 4 h 04 aux loisirs, 3 h 15 aux activités professionnelles, 3 h 10 aux tâches domestiques, 54 minutes à la sociabilité et 52 minutes aux transports (hors domicile-travail).

Tant elles paraissent loin de l'emploi du temps des actifs occupés, ces données peuvent troubler. La raison de l'écart entre nos représentations et ces données tient en grande partie à l'inclusion dans l'échantillon étudié de tous les inactifs (jeunes en étude, retraités, sans emploi ne recherchant pas d'emploi). Il convient d'aller au-delà encore des évidences véhiculées par la statistique. Il se trouve en effet que même si la durée réservée aux occupations professionnelles a diminué, le temps de travail demeure déterminant des rythmes qui structurent notre vie sociale. La raison en est simple. Nous sommes débiteurs d'une histoire, celle du capitalisme en l'occurrence, où le travail a toujours tenu un rôle majeur.

Dans un livre classique<sup>2</sup>, David Landes a mis en évidence le lien existant entre invention des horloges et des montres d'une part, organisation de la vie collective sous l'impulsion d'un nouvel esprit du capitalisme d'autre part. Les « garde-temps » (la pointeuse est inventée dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle) ont été autant de moyens de coordonner l'action des hommes et de mettre en place des comptabilités de temps de travail dans les entreprises. Cette rationalisation des pratiques n'est pas propre au monde du travail. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la bourgeoisie française entreprend de rentabiliser chaque seconde de l'existence, y compris le temps des loisirs, celui de la sexualité compris<sup>3</sup>. On comprend mieux, dès lors, le petit scandale intellectuel qu'a pu provoquer un ouvrage comme *Le droit à la paresse*, livre coup de poing publié en 1880 par Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx. Aujourd'hui encore, comme je vais m'efforcer de le suggérer dans les lignes qui suivent, l'usage des temps demeure un enjeu social d'importance. Mais avant d'aborder ce point, je voudrais commencer par fournir quelques points de repères sur les transformations des temps au cours de ces dernières décennies.

---

\* Professeur de sociologie au Cnam, membre du Lise-CNRS

<sup>1</sup> J. Viard, *Le sacre du temps libre. La société des 35 heures*, La Tour d'Aigues, éditions de l'aube, 2002.

<sup>2</sup> D. Landes, *L'heure qu'il est*, Paris, Gallimard, 1987.

<sup>3</sup> A. Corbin, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.

## Une baisse tendancielle du temps de travail

Le temps de travail est devenu un objet particulièrement sensible quand, dans les mouvements d'industrialisation des sociétés occidentales, les employeurs ont eu besoin de stabiliser leur main-d'œuvre. Alain Supiot note que, au XIX<sup>ème</sup> siècle, la réglementation du temps de travail procède d'une double ambition<sup>4</sup>. Au moment où s'invente la notion de contrat de travail, et celle de subordination qui lui est associée, la maîtrise des temps permet de borner la période durant laquelle l'employeur peut exercer son emprise sur un salarié. C'est également un moyen d'évaluer la prestation de ce dernier et donc de fixer son niveau de rémunération. La seconde ambition a à voir avec les pulsations qui scandent la vie collective. Dans la mesure où le travail est une occupation centrale pour les forces vives de l'économie, son encapsulement temporel a des implications directes sur la façon d'organiser les autres pratiques sociales.

Depuis les premières réglementations au XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au passage aux 35 heures en 2000, l'histoire du temps de travail en France pourrait être assimilée à celle d'une longue et patiente conquête vers toujours davantage de temps libre : première loi le 21 mars 1841, qui fixe à 8 heures maximum la journée de travail des enfants et leur interdit le travail de nuit ; loi de 1892 qui limite à 11 heures la journée de travail des femmes et leur défend le travail de nuit ; loi du 23 avril 1919 instaurant la norme des 48 heures par semaine ; obtention de deux semaines de congés payés en 1936 ; troisième semaine obtenue en 1956 ; généralisation de la quatrième semaine en 1969 ; cinquième semaine de congés payés et durée légale abaissée à 39 heures en 1982 ; lois Aubry (1998, 2000) qui mènent vers une durée légale hebdomadaire de 35 heures...

On aurait tort, à l'énoncé de ces moments rupteurs, de conclure trop rapidement à l'existence d'une marche triomphante du mouvement ouvrier en direction d'une société enfin émancipée du travail. Il faut se rappeler en effet que la première loi de 1841 qui longtemps durant n'a pas été traduite en actes, est le produit de l'action « d'industriels du textile de Mulhouse qui l'ont réclamé depuis 1827 [car ils voyaient] un moyen d'éviter une concurrence ruineuse en imposant un standard uniforme à la durée du travail des jeunes<sup>5</sup> ». L'examen des positions adoptées par les différents protagonistes au cours des longs débats qui ont précédé l'adoption de la loi de 1892 rappelle quant à lui que nous sommes loin alors d'une revendication unitaire en faveur d'une civilisation des loisirs. Les hommes syndicalistes, les premiers, craignent avant tout pour leurs emplois. Ils ont peur que, si on les autorise à travailler de nuit, les femmes ne puissent revendiquer les postes qui sont les leurs. Les socialistes considèrent pour leur part que la place des femmes est au foyer. Au nom du principe de concurrence et de l'intérêt des employeurs qui pourraient mobiliser une nouvelle main-d'œuvre, les libéraux considèrent plus favorablement en revanche l'opportunité de laisser les femmes travailler de nuit. L'interdiction finale doit beaucoup en réalité à une volonté commune : préserver le ventre de la France de manière à ce que celle-ci produisent de beaux soldats et de bons ouvriers aptes à faire pièce à l'ennemi allemand.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, on ne comprend pas non plus l'évolution de la législation du temps de travail si l'on n'intègre pas l'action décisive d'une « nébuleuse réformiste » toute confite de préoccupations hygiénistes. A l'aide d'enquêtes, cette dernière met évidence le fait que « la durée très longue des journées de travail induit des effets qui affectent la société dans son ensemble. Les conséquences les plus immédiates, les plus visibles sont l'usure au travail selon l'expression d'Alain Cottereau dans le cas de la France. Elle se manifeste par une augmentation des maladies liées à l'activité professionnelle, par une hausse du taux de

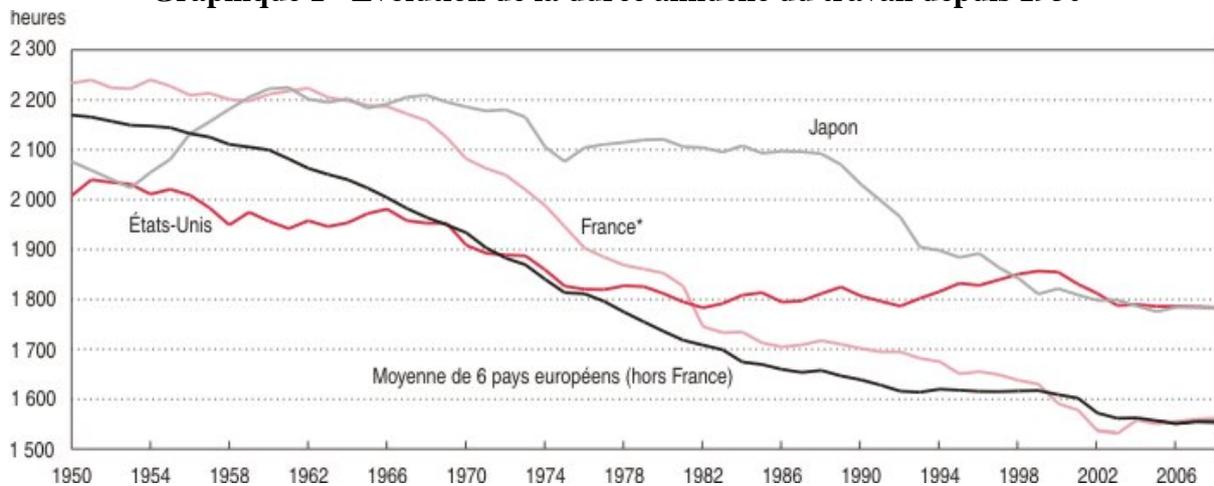
<sup>4</sup> A. Supiot (sous la direction de), *Le travail en perspectives*, Paris, LGDJ, 1998.

<sup>5</sup> P. Fridenson, « Le temps de travail, enjeu de luttes sociales », *Futuribles*, n° 165-166, 1992, p. 21.

mortalité et du nombre de victimes d'accidents du travail. L'usure au travail se manifeste aussi par une diminution de la taille des conscrits, qui est également imputable aux carences alimentaires<sup>6</sup>. » Pour enrayer ces méfaits, l'action de lobbying du mouvement hygiéniste (organisations internationales, employeurs...) s'avère décisive. Celui-ci sait persuader que la santé ouvrière est un bien public et que c'est au nom de l'intérêt général qu'il convient, par voie de conséquence, de limiter la durée de travail.

En 1840, la durée annuelle du travail était d'environ 3 000 heures. Grâce à l'action collective d'acteurs multiples, elle diminue presque de moitié en un siècle et demi. Le graphique 1 montre que les années d'après-guerre ont été déterminantes dans ce mouvement long terme. En six décennies en effet la durée du travail chute de près d'un quart dans les pays parmi les plus riches de la planète. Plusieurs éléments ont joué conjointement en faveur d'une telle évolution : le développement du travail salarié (et la normalisation des pratiques associées à ce statut), l'adoption de lois et de conventions, l'augmentation du nombre des jours de congés et, enfin, le développement du temps partiel. En France, cela s'est traduit très concrètement par un changement de la durée de travail effective, qui passe de 46 heures en 1955 à 39,6 heures en 2015.

**Graphique 1 - Evolution de la durée annuelle du travail depuis 1950**



\*Les valeurs de la série 1950-2008 relatives à la France ont été modifiées le 18/01/10.

Lecture : en 2007, la durée annuelle du travail est de 1 570 heures en France et en moyenne simple de 1 555 heures dans six autres pays européens (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni).

Source : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1273](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1273)

Tant elle est politiquement délicate, la question de la performance de la France dans le concert international fait toujours débat. Les différentes sources ne convergent pas d'ailleurs en faveur d'un même classement. On peut noter néanmoins que, selon l'Insee, le temps de travail effectif des salariés français à temps plein était de 39,5 heures en 2011 pour une moyenne de 40,3 heures dans l'ensemble de l'UE.

### **Différenciation, implications, désynchronisation**

Le constat d'une baisse tendancielle du temps de travail ne signifie que tous les travailleurs en ont pareillement bénéficié. La durée du travail demeure même en réalité un critère de

<sup>6</sup> J. Bourdieu, B. Reynaud, « Discipline d'atelier et externalités dans la réduction de la durée du travail au XIX<sup>e</sup> siècle », in P. Fridenson, B. Reynaud (sous la direction de), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 25.

distinction sociale extrêmement marquant. Les cadres, dont l'identité collective s'est pour partie constituée sur le fait qu'ils étaient les seuls salariés à ne pas compter leur temps<sup>7</sup>, travaillent en moyenne 44,1 heures par semaine en 2011, contre 38,3 heures pour les employés et 38 heures pour les ouvriers. Le genre est tout aussi discriminant. Au début des années 2010, le nombre d'heure travaillées par les hommes dans le secteur privé est supérieur de 12 % à celui des femmes (contre 16 % en 1995). L'écart est de 4 % environ, aussi bien en 2010 qu'en 1995, lorsqu'on appréhende la durée en termes de jours travaillées dans l'année. Le temps partiel reste en la matière un puissant facteur de discrimination. En 2015, un tiers des femmes actives occupées travaillent à temps partiel (la durée de travail de la moitié d'entre elles oscillant entre 15 et 29 heures par semaine) contre 8 % des hommes, et trois travailleurs à temps partiel sur quatre sont des travailleuses.

Les enquêtes emploi du temps menées par l'Insee en 1974-1975, 1985-1986, 1998-1999 et 2009-2010 permettent de compléter le tableau qui vient d'être esquissé. Que constate-t-on à la lecture de leurs résultats ? D'abord que, entre 1974 et 2010, le temps de travail total, rémunéré ou non, a décliné chez les citoyens de dix heures par semaine<sup>8</sup>. Pour être plus précis, les activités professionnelles ont diminué de 20 % dans le temps total entre 1974 et 2010, les activités domestiques de 11 %, la part du temps libre augmentant, elle, de 33 %. Il est intéressant de noter la dimension genrée de l'évolution. Les hommes ont bénéficié d'une diminution de dix heures par semaine de leur temps travail rémunéré, les femmes d'une réduction similaire mais sur le registre du travail domestique. Dit autrement, la part du travail professionnel dans le travail total (professionnel et domestique) est passé de 72 % à 60 % pour les hommes, de 33 % à 39 % pour les femmes. Le temps consacré aux loisirs a pu augmenter en conséquence (plus de 8 heures pour les hommes, un moins de 10 heures pour les femmes), la moitié de cette hausse étant imputable à la première décennie post-1974.

Les mêmes enquêtes nous renseignent également sur les transformations des pratiques sociales hors temps de travail. La principale activité de loisir des français est aujourd'hui la télévision. Le temps moyen passé devant le petit écran est de 2 h 09 en 2010 contre 1 h 23 en 1974<sup>9</sup>. Le temps de lecture a, à l'inverse, diminué (moins 2,2 heures par semaine chez les hommes urbains, moins 0,7 heures pour les femmes) mais pas les pratiques sportives (0,4 heures par semaine en 1974, 1,1 heures en 2010).

Au-delà des chiffres, le constat le plus intéressant est celui d'une lente évolution de la sociabilité ordinaire de moins en moins ancrée dans des collectifs. Les français regardent moins la télévision en groupe (le temps passé à plusieurs devant le poste chute de 92 % en 1974 à 74 % en 2010), ils écoutent davantage la musique en solo, pratiquent moins les conversations en face à face (au profit d'échanges davantage médiés par les mails, les textos...) et ils passent de plus en plus de temps seuls (pour les citoyens, les moments de solitude atteignaient 26,8 heures par semaine en 1974, le chiffre est de 38 h en 2010). En plus de l'effet « nouvelles technologies de communication », la désynchronisation des temps sociaux est certainement la raison majeure qui explique cette évolution de fond. Les entreprises n'y sont pas pour rien qui, depuis les années 1980 au moins, n'ont eu de cesse de vouloir toujours jouer davantage la carte de la flexibilité des temps de travail. A l'évidence, parce qu'elle ne fait qu'amplifier le mouvement, un des effets probables de la loi Travail de

<sup>7</sup> M. Lallement, *Temps, travail et modes de vie*, Paris, PUF, 2003.

<sup>8</sup> Les remarques qui suivent s'instruisent de la lecture du dossier « Emploi du temps » du numéro d'*Economie et statistique*, n° 478-479-480 de 2015 et, en particulier, de deux articles de C. Brousse (« La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête Emploi du temps », p. 79-117 ; « Travail professionnel, tâches domestiques, temps 'libre' : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne », p. 119-154).

<sup>9</sup> Le vieillissement de la population française explique largement cette évolution. Toutes choses égales d'ailleurs, la tendance est en effet inverse, les jeunes générations donnant clairement leurs préférences pour d'autres écrans (ordinateurs, smartphones, tablettes...).

21016 sera-t-il le renforcement de l'individualisation des temps et un affaiblissement conjoint de la qualité des liens sociaux.

### **Retour sur les effets concrets du passage aux 35 heures**

Au cours de ces dernières années, les 35 heures ont régulièrement servi de bouc émissaire pour dénoncer tous les malheurs, à commencer par ceux de l'économie française. Un consensus a pour autant été assez rapidement établi chez les économistes pour évaluer entre 350 000 et 400 000 le nombre des emplois créés grâce à la réduction du temps de travail. Rien, ou presque, n'a été dit en revanche sur les implications sociales des 35 heures. La raison tient notamment au déficit d'évaluation imputable à l'alternance politique qui a suivi la seconde loi Aubry. Notre équipe de recherche, au Cnam, a été l'une des rares à enquêter sur les implications dans les entreprises et pour les salariés de la seconde loi de 2000<sup>10</sup>. Les lignes qui suivent résument les principaux enseignements que nous avons pu tirer de nos investigations, qui s'écartent des habituels débats des macro-économistes trop exclusivement centrés sur l'impact des 35 heures sur le volume des emplois.

Notre travail met d'abord en évidence le fait que le passage aux 35 heures a souvent été vécu comme un saut dans l'inconnu aussi bien par les entreprises que par les salariés. Suite aux apprentissages collectifs qu'une telle rupture a provoqués, la grande majorité des personnes concluait, lors de nos entretiens, au refus de faire marche arrière. L'examen ensuite des modalités concrètes d'implantation de la réduction du temps de travail a vite mis en évidence l'adoption d'un foisonnement de dispositifs associés, tous destinés à accentuer la flexibilité des temps sociaux. Les salariés n'ont guère contesté frontalement de telles innovations. Pour eux, la flexibilité n'était pas un problème en soi. La seule exigence qu'ils portaient en majorité était de pouvoir rester maîtres de leurs agendas. La flexibilité, pourquoi pas, mais à condition qu'elle fasse l'objet d'un minimum de planification.

Un deuxième ensemble de résultats montre que la réduction du temps de travail a parfois été l'étincelle qui a suscité une réorganisation d'ensemble dont l'entreprise avait, de toutes les manières, bien besoin. Il est donc difficile, au niveau micro, de faire la part entre effet emploi et effet productivité, comme ont tenté de le faire les macro-économistes. Il apparaît surtout que, pour de nombreux salariés, la réduction du temps de travail a été un moyen privilégié pour supporter les politiques de « modernisation » organisationnelle entamées au même moment par des nombreuses entreprises, politiques dont l'on connaît les conséquences en termes d'intensification du travail, de stress accru, etc. Le témoignage de cette salariée d'une grande entreprise publique que j'ai eu l'occasion d'interroger suite à une réduction significative de son temps de travail résume bien ce que tant d'autres ont vécu à ce moment : « maintenant que j'ai plus de temps le matin, je peux dormir, dormir, dormir... ». Les enquêtes extensives de la Dares ont confirmé un tel résultat. Celles-ci montrent que, un an après avoir bénéficié d'une réduction de leur temps de travail, près de quatre femmes sur dix et d'un homme sur trois utilisaient le temps libéré pour se reposer davantage.

Les 35 heures ont eu des incidences, plus généralement, sur l'ensemble des modes de vie des salariés. Pour la raison que je viens d'évoquer précédemment, le temps libéré n'a pas profité immédiatement, comme certains observateurs pouvaient l'espérer, au développement de nouvelles activités (engagement associatif, militantisme...) mais il a surtout été utilisé pour s'adonner aux mêmes occupations qu'auparavant mais en y consacrant davantage de temps. La famille est sortie gagnante de ce petit chamboulement des temps. La réduction du temps de travail a été, autrement dit, un moyen de contrecarrer la désynchronisation des temps dont il a

---

<sup>10</sup> P. Charpentier, H. Huyghues Despointes, M. Lallement, F. Lefresne, J. Loos-Baroin, N. Turpin-Hyard, « Gestion des temps et régulations sociales : quelles incidences de la loi Aubry II sur l'organisation des entreprises et les conditions de travail des salariés ? », *Revue de l'Ires*, n° 44, 1, 2004, p. 3-41.

été question précédemment et dont les politiques de flexibilité sont en grande partie responsables. J'ai pu observer ce phénomène dans le cas particulier de jeunes ingénieurs travaillant dans l'électronique. Leurs compagnes étant pour la plupart actives (à la différence de celles de leurs aînés), tous souhaitaient mettre la pédale douce sur les horaires de travail. Dans les parcours de vie, l'élément déclenchant était à chaque fois la venue du premier enfant. Une fois devenus pères, ces jeunes hommes souhaitaient tous prendre de la distance avec le vieux modèle du cadre qui travaille sans jamais compter son temps.

Une autre conséquence, moins positive celle-ci, de la réduction du temps de travail a été fréquemment évoquée par les salariées que nous avons interrogées. Comme on le constate souvent dans les cas des femmes à temps partiel, le fait de pouvoir libérer de nouvelles plages de temps durant la semaine s'est traduit par un glissement des tâches domestiques habituellement réalisées le week-end, et cela afin de mieux pouvoir profiter de ses proches le samedi et le dimanche. La conséquence en est, dans tous les cas, un renforcement de l'invisibilité du travail domestique féminin. Il faut enfin, pour achever la présentation de cette moisson de résultats, signaler que la satisfaction des salariés s'est avérée d'autant plus forte que ces derniers pouvaient bénéficier de blocs de réduction de temps travail suffisamment conséquents pour pouvoir en faire bon usage. Ceux qui, souvent des ouvriers, n'ont pu tirer profit de la nouvelle donne temporelle que par une diminution perlée (quelques minutes en moins par jour à la fin de la journée) de leur durée de travail n'ont jamais pu apprécier positivement les effets de la loi.

### **Les enjeux des recompositions temporelles actuelles**

S'ils peuvent paraître quelque peu datés, les résultats précédents n'en restent pas moins intéressants à considérer pour deux raisons au moins. La première est que, dans les débats politiques et économiques récurrents sur les 35 heures, l'obsession pour l'emploi l'emporte toujours aux dépens du travail. Or, comme je viens de le suggérer, les choix d'organisation des temporalités pèsent sur la qualité du travail, sur la qualité de vie au travail et donc sur la performance. Ce chaînage demeure manifestement ignoré de celles et ceux qui pilotent notre politique de l'emploi. La seconde est que, en faisant retour sur l'expérience des 35 heures du point de vue des salariés, deux enjeux majeurs pour le futur se donnent à voir avec la force de l'évidence.

Le premier concerne les effets d'une flexibilité dont il semble faire de moins en moins de doute aux yeux de ceux qui nous gouvernent qu'elle soit le remède miracle à tous nos maux économiques. De fait, en dépit des alertes, des incohérences et des résistances, les pratiques évoluent en ce sens. La part des salariés amenés à travailler de nuit est passé, par exemple, de 13 % 1991 à 15,4 % en 2012. C'est, plus précisément, le pourcentage des travailleurs de nuit habituels qui a le plus fortement augmenté (évolution de 3,5 % à 7,4 %) tandis que, sur la période, la proportion des travailleurs de nuit occasionnels a légèrement baissé. L'étude récente de Jean-Yves Boulin et de Laurent Lesnard sur le travail du dimanche illustre à quel point, au nom de préoccupations économiques, les enjeux sociaux peuvent être systématiquement sacrifiés quand il s'agit de promouvoir la flexibilité temporelle à tout prix<sup>11</sup>. Travailler quand la majorité de ses pairs est au repos n'est pas sans coût. J.Y. Boulin et L. Lesnard montrent que la perte de sociabilité imputable au travail du dimanche est supérieure à celle que l'on peut observer un jour de semaine, et qu'un tel déficit en termes d'interactions et d'intégration n'est pas compensé par les contreparties offertes aux salariés concernés. Il n'est pas indifférent par ailleurs qu'un tel sacrifice soit imposé à ceux qui, déjà, ont à déplorer des

---

<sup>11</sup> J.Y. Boulin, L. Lesnard, « Travail dominical, usage du temps et vie sociale et familiale : une analyse à partir de l'enquête Emploi du temps », *Economies et statistiques*, n° 486-487, 2016, p. 149-182.

conditions d'emploi difficiles : les travailleurs du dimanche sont aussi, en effet, les plus concernés par des horaires de travail atypiques en semaine.

Les deux tableaux ci-dessous fournissent des données complémentaires sur cette tendance à bousculer toujours davantage les frontières entre temps du travail et temps habituellement réservé au repos et aux loisirs (nuit et week-end). Sans surprise, l'on peut noter que, sans même parler des longues durées d'activités hebdomadaires, la porosité des temps qu'accroît le fait de travailler chez soi, et donc presque à tout moment, demeure une caractéristique des cadres et des professions intellectuelles supérieures (enseignants au premier chef). Les autres groupes n'échappent pas pour autant au dynamitage des frontières, par le biais notamment du travail du samedi ou des horaires alternés. Les deux tableaux mettent également en évidence le caractère inique d'un tel mouvement : le fait d'être à temps partiel et/ou d'être peu qualifié expose davantage aux risques de la flexibilité temporelle.

**Tableau 1 – Proportion de salariés français concernés par des temps de travail atypiques et flexibles (2010)**

	Travail occasionnel ou habituel					Horaires de travail irréguliers	
	Au domicile	Le soir (entre 20 heures et minuit)	La nuit (entre minuit et 5 heures)	Le samedi	Le dimanche	Alternés	Variables
<b>Catégorie socio-professionnelle</b>							
Cadres et prof. intellect. Sup. Professions intermédiaires	42	50	13	47	32	1	26
Employés	19	36	15	47	29	6	22
Ouvriers	9	25	13	53	32	6	25
	2	28	20	42	18	16	15
<b>Durée du travail</b>							
Temps complet	15	35	17	49	28	8	21
Temps partiel	13	22	7	44	25	3	27
<b>Ensemble</b>	15	33	15	48			

Source : Insee

**Tableau 2 - Les rythmes hebdomadaires du travail selon la catégorie socio-professionnelle (2010)**

	Semaine standard (environ 8 h par jour, du lundi au vendredi, réalisées de jour)	Semaine longue (plus de dix heures par jour, travail du week-end dans un cas sur deux)	Semaine décalée (horaires décalés le matin, l'après-midi, le soir ou la nuit)	Semaines atypiques (journées courtes ou variées, peu travaillées, demi- journées ou journées fragmentées)
Cadres (hors enseignants)	47	46	1	6
Enseignants	30	47	2	21
Professions intermédiaires (hors enseignants)	58	19	13	10
Non-salariés	23	51	8	18
Employés qualifiés	55	8	17	19
Ouvriers qualifiés	44	11	33	11
Ouvriers non qualifiés	50	5	21	24
Employés non qualifiés	31	18	15	36

Source : Insee

Le travail domestique et sa répartition entre hommes et femmes constituent un second enjeu important. Avec lui se joue concrètement la possibilité de partager plus également les temps entre les genres. En 2010, une personne de onze ans et plus résidant en France consacre en moyenne 2 heures et 7 minutes aux tâches domestiques, ce qui représente l'équivalent de 60 milliards d'heures de travail, soit encore 33 % du PIB<sup>12</sup>. Pour appréhender plus finement ce qu'assumer ce type de travaux signifie, l'Insee propose de distinguer trois périmètres (restreint, intermédiaire et extensif). Le tableau 3 indique, à partir de l'enquête Emploi du temps de 2010, la manière dont les hommes et les femmes se partagent aujourd'hui les tâches. La mauvaise nouvelle, si l'on peut dire, est que le travail domestique demeure encore largement une affaire féminine, d'autant plus féminine d'ailleurs que l'on considère le noyau dur (périmètre restreint) de ce type d'activités.

**Tableau 3 – Périmètres du travail domestique et répartition genrée des tâches**

	Périmètre		
	Restreint (I)	Intermédiaire (II)	Extensif (III)
Activités retenus	Cuisine, vaisselle, ménage, rangement, soins maternels aux enfants et personnes dépendantes, linge, gestion du ménage, conduire, accompagner les enfants ou une autre personne	(I) et faire les courses, shopping, bricolage, jardinage, jeux avec les enfants	(II) et trajets en voiture pour soi-même, promener le chien
Temps moyen consacré au travail domestique			
Par jour	2 h 07	3 h 04	3 h 53
Par semaine	14 h 50	21 h 30	27 h 14
Part du travail domestique réalisé pour autrui (autre ménage ou association) (en %)	3,7	3,8	5,0
Part du travail domestique réalisé par les femmes (en %)	72	64	60

Source : Insee

La bonne nouvelle est que la division du travail n'est pas figée. En 1974, les hommes n'effectuaient que 15 % des fonctions considérées comme les moins valorisantes (préparer les repas, faire la vaisselle et le ménage, nettoyer et repasser le linge, s'occuper des enfants et des autres membres du ménage). Nous sommes à 27 % en 2010. Dans cet ensemble, seule la vaisselle est devenue une fonction « masculine ». Le bricolage et le jardinage se sont, à l'inverse, quelque peu féminisés, mais à la marge il est vrai (76 % de ces activités étaient prises en charge par des hommes en 1974, contre 73 % en 2010). L'évolution des techniques, de l'économie et des mœurs expliquent tous trois ces évolutions. Les tâches parentales, par exemple, sont moins coûteuses en temps aujourd'hui qu'hier : le micro-onde a suppléé le chauffe-biberon, les couches culottes ne se lavent plus... Il en va de même pour ce qui concerne la vaisselle, le linge, la préparation des repas... Le très faible prix de certains vêtements tout comme la fonctionnalité de certains autres ont contribué pour leur part au déclin du tricot et de la couture ainsi qu'à la diminution du temps dédié au repassage. Les hommes, enfin, s'investissent plus hier dans leur rôle de père, ce qui se traduit également par une nouvelle donne, plus égalitaire, pour ce qui concerne le temps dédié aux responsabilités éducatives.

Tout n'est pas parfait pour autant, loin s'en faut, au royaume du travail domestique. De puissants mécanismes sociaux continuent à faire obstacle à une parfaite égalité des genres. On peut, sans souci d'exhaustivité, lister quelques-unes des dynamiques qui y contribuent : la vie

<sup>12</sup> D. Roy, « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première*, n° 1423, novembre 2012.

en couple et la présence d'enfants confortent toujours la spécialisation des tâches domestiques, les temps du travail domestiques demeurent inégalement répartis (tout au long de la semaine pour les femmes, plutôt le week-end pour les hommes), les rôles domestiques de genre font toujours l'objet d'un apprentissage précoce, etc. Il y a, comme on le voit, encore matière à beaucoup de progrès pour espérer faire de l'usage des temps sociaux une pratique égalitaire entre les hommes et les femmes.

Ce constat vaut, plus généralement, pour tous les catégories, communautés, groupes, strates et classes qui, d'une manière ou d'une autre, ont à subir des formes de domination par les temps. En une période où les pratiques sociales se caractérisent par l'accélération<sup>13</sup>, la capacité à faire vite, à s'adapter, à être mobile... s'est imposée comme un nouveau critère de sélection et de stigmatisation sociales. Dans l'agenda des luttes sociales, l'invention et l'imposition de modalités de gestion alternatives des temporalités devrait être en conséquence une option à ne surtout pas négliger.

---

<sup>13</sup> H. Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La découverte, 2010.